

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT DU GERS****VILLE DE PAVIE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	15
Date de convocation :	16/06/2023
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Séance jeudi 22 juin 2023 à 21H00

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Martine DAREUX donne procuration à Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Ludovic SICARD à Jean-Michel BLAY, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE.

SECRETAIRE : Philippe SENTEX

Délibération n° 2023_029**7.1 Décisions budgétaires****Objet : Subvention complémentaire 2023**

Madame CARAYOL rappelle la délibération du 5 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal décidait l'attribution pour 2023 des subventions aux associations et autres établissements publics.

Vu la nouvelle demande formulée, Madame CARAYOL propose de compléter l'attribution des subventions au titre de l'année 2023 comme suit :

	Compléments de subventions 2023
Café Associatif de la Guérite	350 €
TOTAL	350 €

M. AUTIÉ, M. BLAY, Mme BRUNET ne prennent pas part au vote, en tant que membres de l'association « café de la Guérite ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer pour 2023 le montant complémentaire de la subvention à l'association figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

PAVIE, le 23 juin 2023

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

